

COMMUNE DE VESLUD

CARTE COMMUNALE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

MODE D'EMPLOI

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné, vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.

VESLUD

FICHE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
AC₁	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine culturel Monuments historiques.</p>	<p>Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques en application des articles L.621-1 et suivants du code du patrimoine</p> <p>Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits en application des articles L.621-30 à L.621-32 du code de l'urbanisme</p>	<p>le cimetière allemand (cad. H n°514), inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 8 novembre 1999</p>	<p>Ministère de la Culture Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne</p> <p style="text-align: center;">1 rue Saint Martin 02000 LAON</p>
A₄	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine naturel Eaux</p>	<p>Servitudes prévues aux articles L.215-4 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article L.151-37-1 du code rural et de la pêche maritime y compris les servitudes instituées en application du décret n°59-96 du 7 janvier 1959 validées dans les conditions prévues au IV de l'article L.211-7 du code de l'environnement</p>	<p>Arrêté du 25 juillet 1979 : sur les berges et dans le lit de "le fossé des Prés", "le fossé de la Tombe" et "le ru des Routois" - 4 mètres sur les 2 rives</p> <p>Arrêté du 14 décembre 1988 : sur les berges et dans le lit d'un cours d'eau sur la commune de Veslud - 4 mètres sur les 2 rives</p>	<p>Direction Départementale des Territoires Service Environnement 50 Boulevard de Lyon 02011 Laon Cedex</p>

<p>AS₁</p>	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine naturel Eaux</p>	<p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu des articles L.1231-2 et R.1321-13 du code de la santé publique</p>	<p>Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 26 avril 2012 Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage en eau potable de la commune de Veslud répertorié au BRGM sous l'indice 0084-6X-0038 - Coordonnées Lambert 1 : X : 701400 Y : 204550 Z : +115 - Coordonnées Lambert 2 : X : 701518 Y : 2504813 Z : +115 - Source les Aulnes du Vivier</p> <p>Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 26 avril 2012 Périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du captage en eau potable de la commune de Veslud répertorié au BRGM sous l'indice 0084-6X-0100 - Coordonnées Lambert 1 : X : 701610 Y : 204390 Z : +120 - Coordonnées Lambert 2 : X : 701728 Y : 2504653 Z : +120 - Source des Catangis</p>	<p>Agence Régionale de Santé Délégation de l'Aisne Cité administrative - CS 60672 02016 LAON Cédex</p>
------------------------------	--	---	---	--

<p>INT₂</p>	<p>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</p> <p>Salubrité publique Cimetières</p>	<p>Servitudes au voisinage des cimetières militaires en application des articles L.2223-5 et R.2223-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article R.425-13 du code de l'urbanisme</p>	<p>Le cimetière Allemand</p>	<p>Ministère des Armées DPMA/SDMAE/SGA A l'attention de Mme Chanson 60 boulevard du Général Martial Valin Parcelle Victor CS 21623 75509 PARIS CEDEX 15</p> <p>Volksbund Deutsche Kriegsgraverfursonrge 9 rue du Pré Chaudron B.P. 75123 57074 METZ CEDEX 03</p>
-------------------------------	--	--	------------------------------	--

T₇	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.</p> <p>Communications Circulation aérienne</p>	<p>Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement en application de l'article L.6352-1 du code des transports</p>	<p>Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques (ex : installation exemptée de permis de construire) Arrêté du 25 juillet 1990</p>	<p>DGAC/SNIA – Département SNIA Nord Guichet unique – servitudes aéronautiques 82 rue des Pyrénées – 75970 Paris Cedex 20</p>
----------------------	--	---	---	---

PM₁	<p>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</p> <p>Sécurité publique</p>	<p>Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de l'article L.562-1 du code de l'environnement</p>	<p>Révision du Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de boue sur les communes de Bruyères-et-Montbérault, Chérêt, Parfondru et Veslud approuvé par arrêté préfectoral le 19 novembre 2015</p>	<p>Direction Départementale des Territoires Service Environnement 50 Boulevard de Lyon 02011 Laon Cedex</p>
-----------------------	--	--	---	---